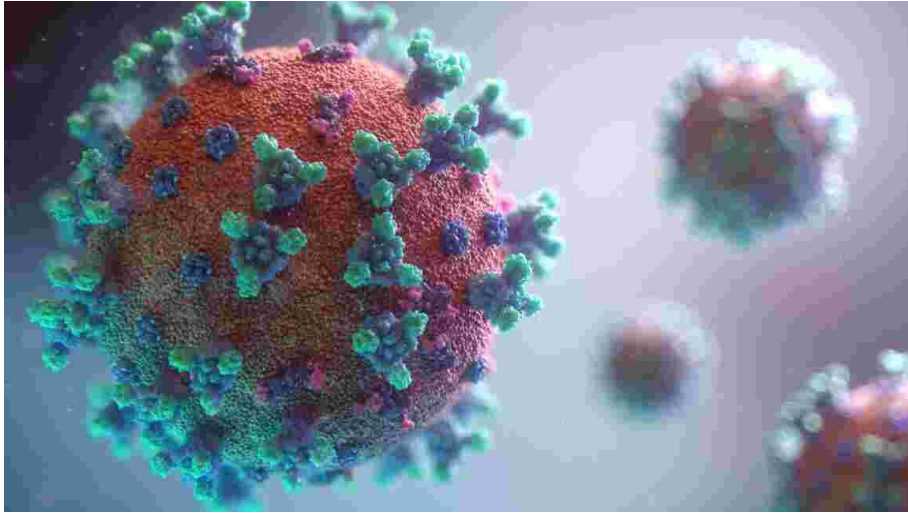




Journée prévention du risque infectieux dans les ESMS

Priorités régionales

Aurélie FISCHER et Karine ABATUT

Jeudi 6 novembre 2025

ARS Nouvelle Aquitaine

Direction de la protection de la santé et de l'autonomie
Département vigilances sanitaire Prévention risque infectieux

STRATÉGIE NATIONALE de prévention des infections et de l'antibiorésistance 2022-2025



- S'inscrit dans une approche 'Une seule santé'
- 43 indicateurs d'impact
- Prolongation en 2025 jusqu'à fin 2027 : la consommation d'antibiotiques en ville n'a diminué que de 4 % entre 2019 et 2023, et la résistance bactérienne reste préoccupante.
 - 3 priorités définies pour cette prolongation :
 - ✓ Renforcement de la **sensibilisation du grand public** (axe 1)
 - ✓ **Développement des outils numériques** pour la prescription (axes 3 et 5)
 - ✓ Évaluation du **maillage territorial** (axe 4)
- Déclinaison dans la feuille de route régionale 2023-2026

Feuille de route régionale PRIA en ESMS 2023-26



1

Renforcer le maillage territorial pour développer le BUA et la PRI via les EOH, EMH et EMA (fiche action 5.1)

↳ Maintenir des EOH opérationnelles

↳ Accélérer le déploiement EMH + mise en œuvre des EMA

📢 EOH ➤ PRI (ES et ESMS rattachés à un ES)

EMH ➤ PRI (ESMS hors champ EOH)

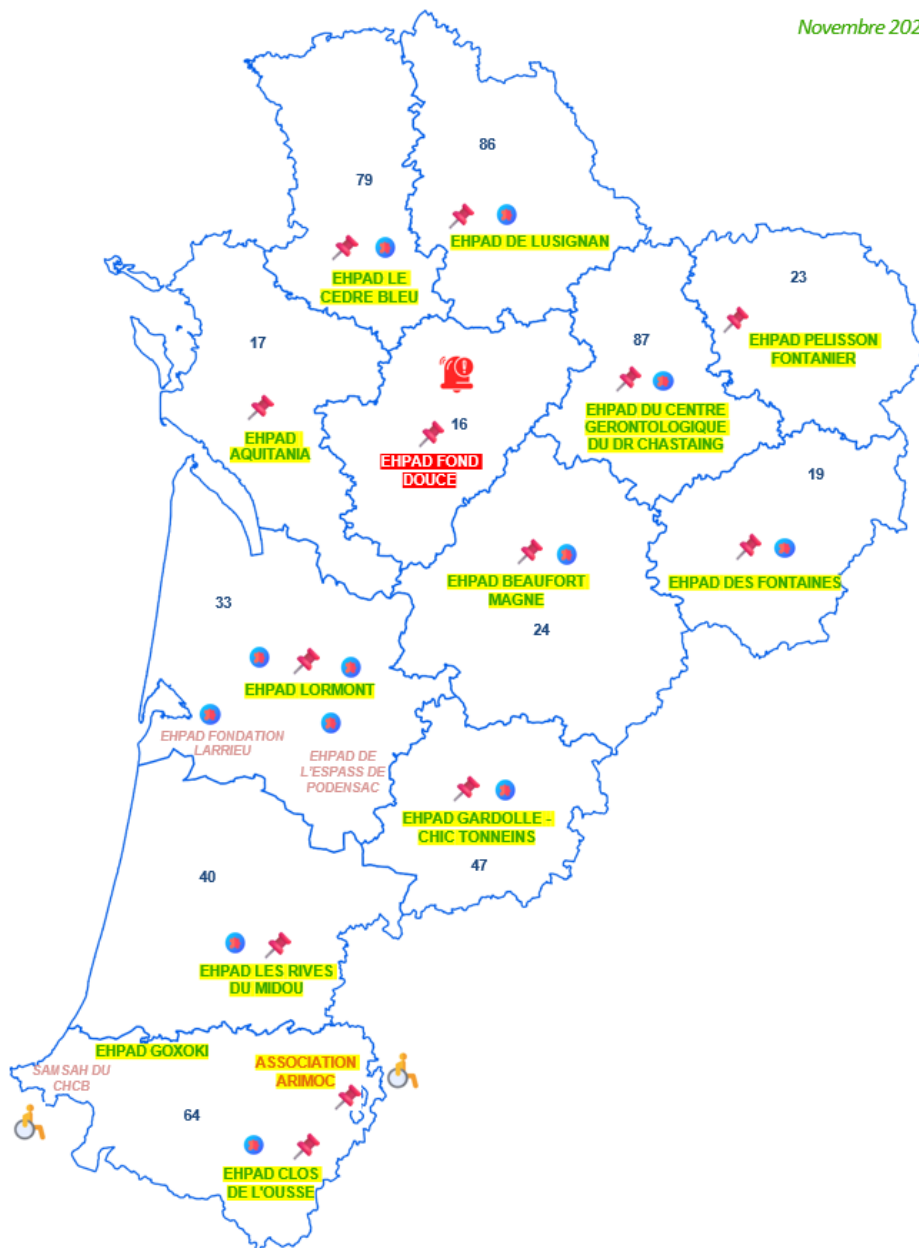
EMA ➤ ABR (ES + ESMS + Ville)

Coordonner les actions entre tous les acteurs de la PRIA (CPIAS, CRAtb, EMH, EMA, EOH, OMEDIT, AM, structures de santé, ...)

EQUIPES MOBILES D'HYGIENE cartographie



Novembre 2025



- » Coordination scientifique des EMH par le **CPIAS**
- » 14 EMH (+ 13 extensions) sur 12 départements
- » Appui des EMH dans le champ PRI (prévention, audits, formations, ...)
- » Collaboration avec OMEDIT, EMA...



Point de vigilance en Charente
Absence d'équipe EMH depuis
mars 2025

Localisation des établissements

- EMH principale
- Extension EMH
- Limites départementales

FINANCEMENT EMH – 2025

Participation EHPAD
conventionné

+ 10€
Par an/lit



1 752 500 €



+ 150 000€ / 2024



14 équipes EMH



420 structures*



29 970 lits

* Etablissements conventionnés + ceux avec lesquels
un conventionnement est envisagé courant 2025

Couverture des EHPAD (non rattachés à une EOH) par les EMH

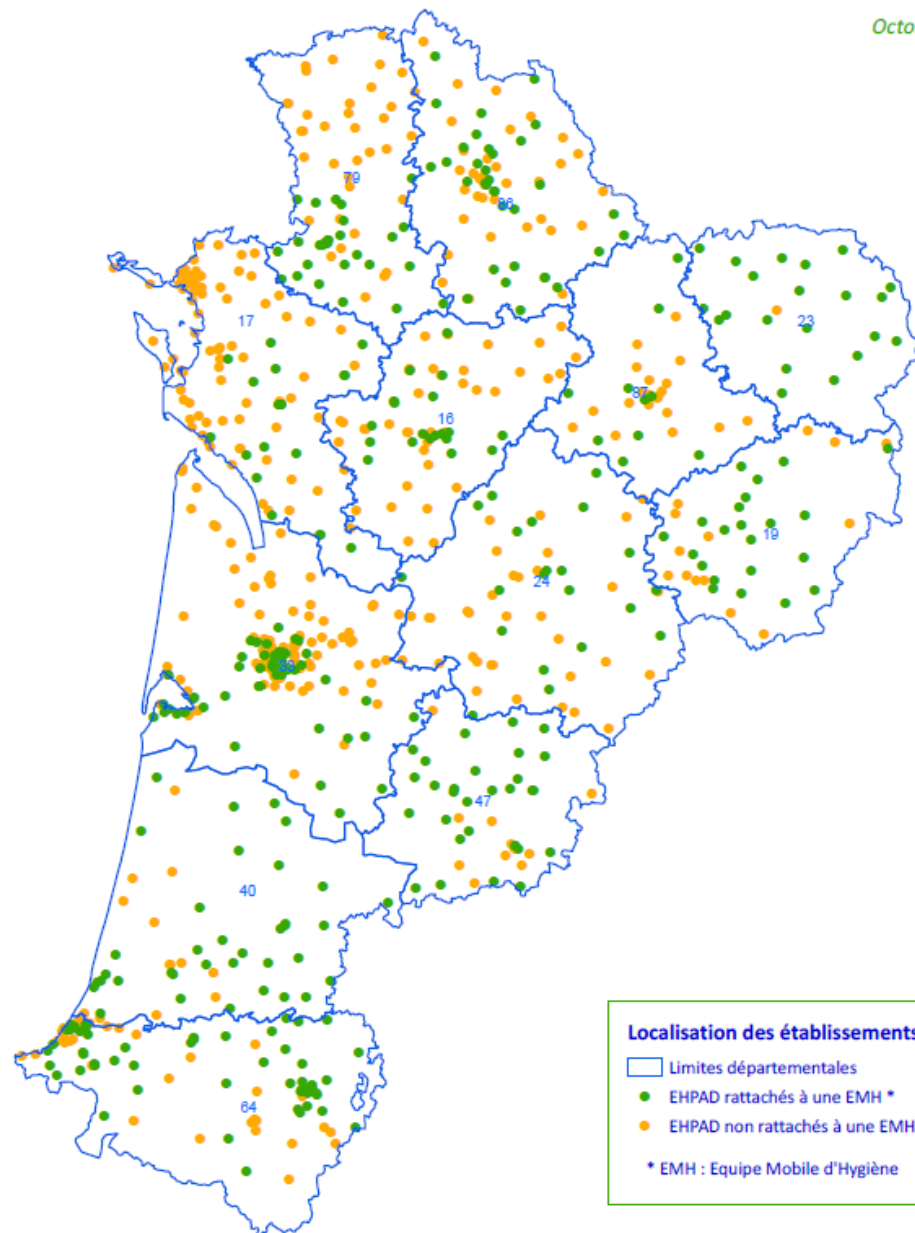


Octobre 2025

Couverture des
EHPAD de NA par les
EMH



43 %



EQUIPES MULTIDISCIPLAIRES EN ANTIBIOTHERAPIE - EMA



- » Coordination scientifique par le centre régional en antibiothérapie (CRAtb)
- » 9 EMA couvrant **100 % de la NA**
- » appui des EMA dans le champ du BUA + prévention Atb résistance dans les 3 secteurs de soins
- » Synergie avec autres acteurs : CPIAS, OMEDIT, EMH...



16 – CH Angoulême
19 – CH Tulle
24 – CH Périgueux
64 – CHCB Navarre côte basque (Bayonne)



17 – CH La Rochelle + Saintes/St Jean d'Angely
33/40/47 – G2L porté par le CHU Bordeaux
79 – CH Niort



19/23/87 – Limousin
86 - CH de Poitiers
64 - CH Pau (Béarn antibio)



Mise en place en cours



FINANCEMENT EMA – 2025



BUDGET GLOBAL



930 000 €

+ 190 000€ / 2024



Recherche co-financement



**Expertise et appui aux professionnels
de santé**

Feuille de route régionale PRIA en ESMS

2

Renforcer la prévention des infections (Fiche Action 3.1)

- ↳ Sensibiliser au risque infectieux et former les professionnels
- ↳ Inciter à la promotion et à l'application des gestes barrières dans les ESMS
- ↳ Promouvoir la vaccination dans les ESMS et notamment les EHPAD



Mission des EMH et du CPIAS

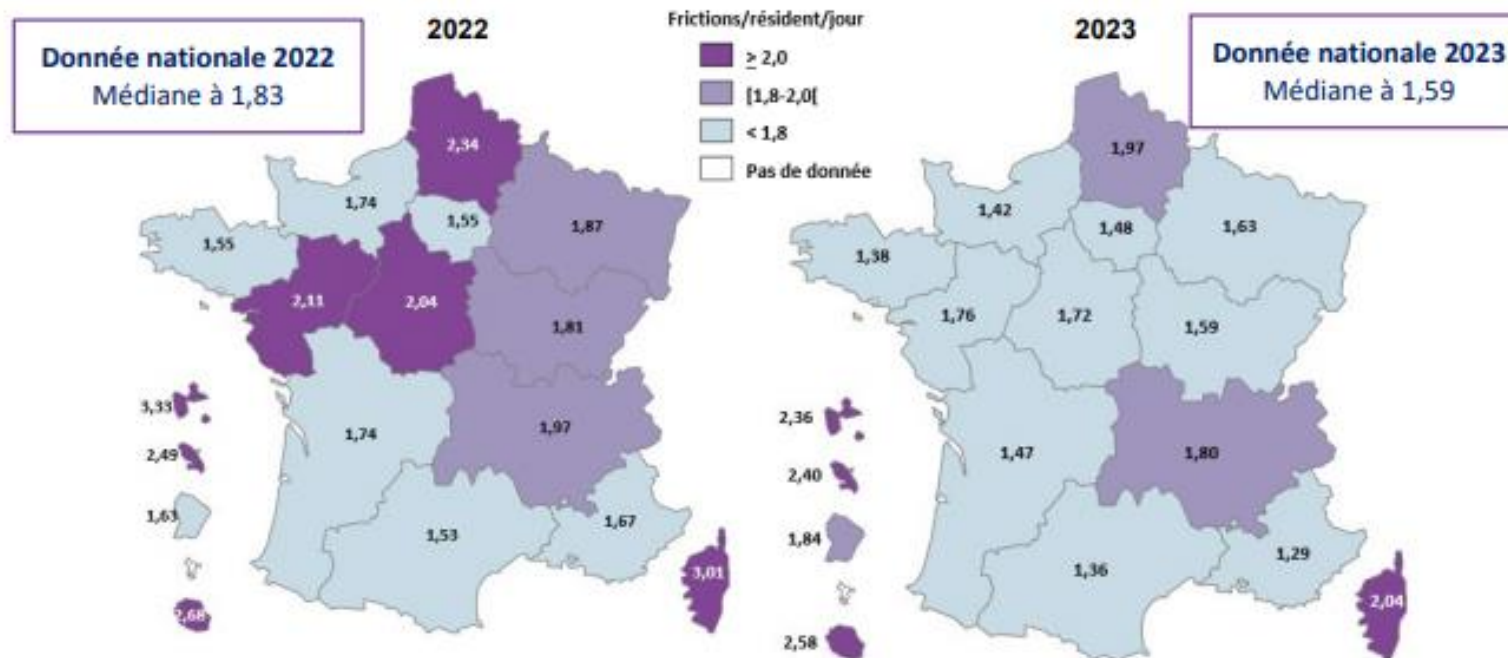
+ Mission vaccination de l'Omedit et CRAtb pour la vaccination

Renforcer les gestes barrières en ESMS (1)

Enquête PRIMO 2023 (publication avril 2025)

- ✓ Nombre cible de **4 frictions par journée** d'hébergement d'un résident non atteint.
- ✓ En NA en 2023 = 1,47 FHA en baisse par rapport à 2022 (1,74) 

Figure 7 : Estimation du nombre de FHA par journée d'hébergement d'un résident en Ehpad : médiane 2022 et 2023 par région¹



¹ Le nombre d'Ehpad participants dans les régions Guadeloupe, Guyane et Corse est inférieur à 5

Renforcer les gestes barrières en ESMS (2)

- Inciter à une **hygiène des mains** efficace pour toutes les personnes fréquentant l'ESMS*
 - ✓ Sensibiliser les salariés, les résidents et les familles
 - ✓ Répondre à l'enquête PRIMO, réaliser des audits
- Inciter au **port du masque**
 - ✓ dès la survenue de symptômes chez les personnes fréquentant l'ESMS* (masques à l'entrée de l'ESMS pour visiteurs)
 - ✓ si cas groupé d'IRA, port du masque par l'ensemble des personnes fréquentant la structure*
 - ✓ Si déclenchement par l'ARS d'une incitation au port du masque en cas de dépassement de seuils épidémiques pour les IRA
- **Aérer** les locaux et pièces de vie (les chambres, le réfectoire, les bureaux, etc...).

* salariés, résidents, visiteurs



Renforcer la vaccination en ESMS (1)

Grippe

Nouvelle-Aquitaine	Résidents en Ehpad	Résidents en EHPH	Profession Ehpad	Profession EHPH
2023-2024 Taux de participation (41%)	84,2%	76,7 %	24,6 %	10,7 %
2024-2025 Taux de participation (31%)	83,6 %	72,9 %	24,4 %	10,3 %

Source : Enquête ESMS, Santé publique France.

Covid

Nouvelle-Aquitaine	Résidents en Ehpad	Résidents en EHPH	Profession Ehpad	Profession EHPH
2023-2024 Taux de participation (41%)	71,7 %	47,5 %	12,4 %	
2024-2025 Taux de participation (31%)	63,7 %	51,7 %	5,3 %	4,2 %

Source : Enquête ESMS, Santé publique France
*Vaccin-Covid pour estimation chez professionnels en EHPAD en 2023-24.

Renforcer la vaccination en ESMS (2)



- » Encourager les directions à s'impliquer pour développer la couverture vaccinale des **résidents** et **salariés** pour réduire la morbi-mortalité :
 - *Instaurer un comité de pilotage avec la direction, nommer un référent, suivre la couverture vaccinale dans l'ESMS*
- » Outiller les structures pour réduire **l'hésitation vaccinale** :
 - *Informar, sensibiliser : les résidents, les familles, les soignants et salariés, les professionnels extérieurs intervenant dans la structure (jeux, ateliers, entretiens motivationnels, courriers, flyers, ...)*
- » **Inciter les structures à simplifier** le parcours vaccinal et faciliter l'accès à la vaccination :
 - *Proposer des vaccinations sur site au plus près des salariés et résidents, proposer des créneaux de nuit, envoyer des invitations aux salariés*

**NOUVELLE
FORMULE !**



Inscriptions dès maintenant !

NOUVELLE FORMULE
+ simple
+ concrète

**Avec la mention,
accédez à un
accompagnement
et des outils**

**INSCRIPTION POSSIBLE
JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2025**

MENTION 2025-26



➤ Qui peut s'engager ?

ESMS avec lits d'hébergement
pour personnes âgées + **SSIAD**

Nouveauté 2025-26 : ES avec SMR

➤ Comment s'engager ?

Une **démarche facile**, en ligne, sur Mes
Démarches simplifiées, dès maintenant !

➤ Pourquoi s'engager ?

1. Appui à la mise en
place d'actions et
accompagnement
des ES/ESMS engagés
(via des outils et le
soutien de l'OMEDIT)

2. Appui à la
communication
pour les ES/ESMS
engagés afin de
valoriser leur
mobilisation

3. Valorisation de
l'engagement des
ES/ESMS par l'ARS
campagne réseaux
sociaux et presse,
diffusion liste de
ES/ESMS engagés

Pourquoi la mention ?

- **ACCÉDER À UN ACCOMPAGNEMENT ET DES OUTILS** dans la prévention du risque infectieux (PRI),
- Faire progresser ensemble les CV et les bonnes pratiques PRI pour prévenir les épidémies
- Partager les difficultés de terrain, bénéficier d'un appui privilégié ARS/OMEDIT pour trouver des solutions
- Mettre en avant des pratiques innovantes/supports et réviser les outils /développer de nouveaux outils selon les retours du terrain
- Une démarche engageante pour pouvoir compter sur une implication volontaire.

Les grandes nouveautés de la mention 2025-2026 PLUS SIMPLE, PLUS CONCRETE !



- **Diminution du nombre d'items** : 16 items dont 11 obligatoires
- Englobement de la mention dans la prévention du risque infectieux
- Ajout de nouveaux outils pour les ES/ESMS sur la PRI et la vaccination
- Appui au suivi d'autres vaccinations que la grippe et le Covid (zona, pneumocoque, ...)
- **Pas de preuves demandées** mais un questionnaire satisfaction fin 2025 en vue d'améliorer les outils et la démarche 2026-27
- Une fenêtre d'inscription dans la mention élargie : entre le 1er juillet et le 30 novembre

S'inscrire : les étapes



Formulaire à compléter **avant le 30 novembre**
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mention-etablissement-engage-face-au-risque-infectieux>



Vous vous engagez
en cochant à
minima les
actions obligatoires

ETAPE

2

3

ETAPE

Une fois
votre candidature
validées par l'OMEDIT,
vous recevez la
Mention et
son attestation

Réception de l'accès
au kit numérique
puis, kit postal

ETAPE

4

Vous complétez le
formulaire en ligne
sur MES DEMARCHES
SIMPLIFIEES



Formulaire sur Mes Démarches simplifiées

Mention "Etablissement engagé face au risque infectieux 2025-2026"

Temps de remplissage estimé : 8 min (variable selon les options choisies)

Date limite : 10 octobre 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche
Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier vos services en ligne.

Qu'est-ce que FranceConnect ? [P?](#)

OU

2. ACTIONS POUR LESQUELLES L'ETABLISSEMENT S'ENGAGE

2.1. Implication de l'établissement dans la prévention du risque infectieux (PRI) et la vaccination

Organiser un Copil Vaccination au sein de l'établissement & impliquer les professionnels de santé dans la prévention du risque infectieux et la vaccination.

☐ Oui, notre structure s'engage

2.2. Sensibilisation à la vaccination des salariés

Sensibiliser les professionnels de santé de l'établissement à l'importance de la vaccination des salariés.

☐ Oui, notre structure s'engage

2.3. Sensibilisation à la vaccination des familles et résidents/patients

Sensibiliser les professionnels de santé de l'établissement à l'importance de la vaccination des familles et résidents/patients.

☐ Oui, notre structure s'engage

Adhérer à la mention c'est simple !

Exemples d'actions à mettre en œuvre :

- Organiser un Copil vaccination
- Nommer un référent
- Réaliser une campagne de vaccination sur site
- Suivre les vaccinations grippe/covid/Pneumocoque
- Sensibiliser à la vaccination
- Sensibiliser aux gestes barrières

Certains items sont obligatoires d'autres facultatifs.

Formulaire à compléter **avant le 30 novembre**
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mention-etablissement-engage-face-au-risque-infectieux>



Vous bénéficiez de nombreux outils

*Pour vous aider à
déployer vos actions
et valoriser votre
engagement.*

DÈS SEPTEMBRE



**POUR LES ÉTABLISSEMENTS
INSCRITS AVANT LE 10 OCTOBRE**



Kit numérique (inscription avant le 30 novembre)

- Supports de sensibilisation (affiches, flyers famille et salariés, courriers...)
- Ou de valorisation (posts réseaux sociaux, bandeau web personnalisables...)
- Outils pratiques pour la mise en place des actions : fiche de poste référent, memos, fichiers de suivi de CV.

Kit postal (inscription avant le 10 octobre)

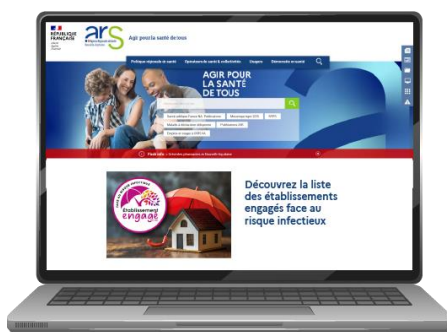
- Signalétique A0,
- 4 affiches A3,
- Chevalet accueil rappel des bons gestes
- 50 exemplaires « Le Mag' de la mention »,
- 50 portes badges avec enrouleur pour les salariés vaccinés.

Campagne de communication

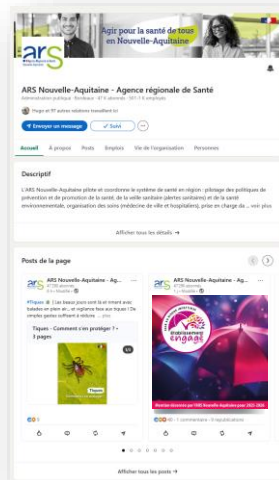
Objectif : « Valoriser votre engagement à travers une campagne de communication. »



Publication liste des etbs



Posts réseaux sociaux



Communication presse

Multiples occasions
pour la réalisation de
Communiqués de
presse ou
Points presse tout au
long de la saison
hivernales

Témoignages en vidéo

Recherche
d'établissements pour
témoigner de leur
engagement : itw flash,
reportage,...

✉ nelly.durix@ars.sante.fr

**Plus de 560 structures déjà engagées
dans cette nouvelle formule !**

On compte sur vous !

**Vous pouvez faire appel à l'OMEDIT
pour vous aider dans cette démarche
(vaccination@omedit-nag.fr)**



Formulaire à compléter **avant le 30 novembre**
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mention-etablissement-engage-face-au-risque-infectieux>



Feuille de route régionale PRIA en ESMS



3

Réduire la consommations d'antibiotiques en EHPAD (fiche action 4.4)

- Sensibiliser à la résistance bactérienne
- Fournir des outils aux prescripteurs, notamment numériques pour aider à la juste prescription et la ré-évaluation des traitements
- Suivre les tendances de la consommation et des résistances



Appui des EMA et du CRA**t**b

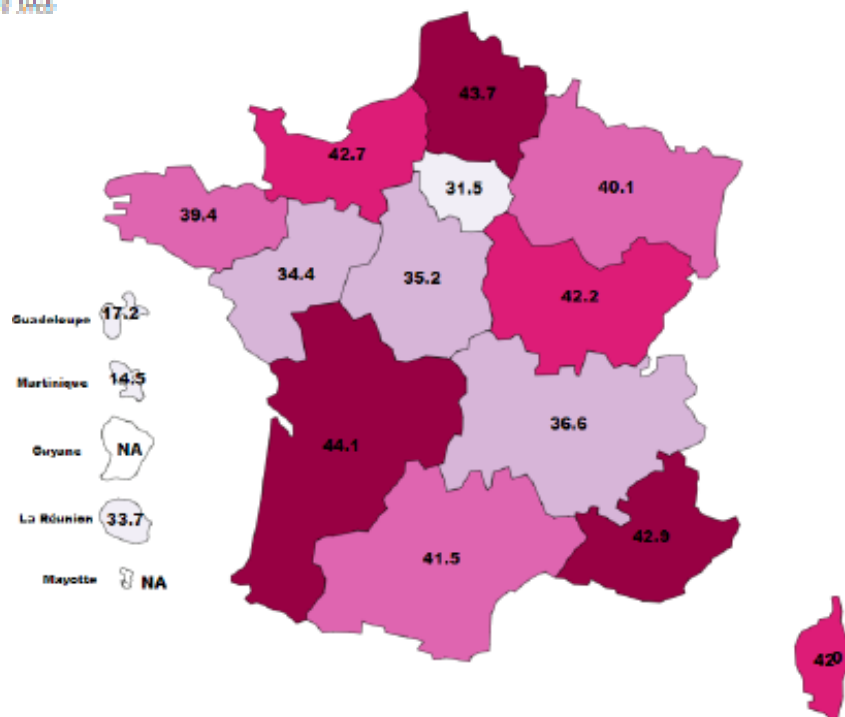
Réduire la consommation en AB en ESMS



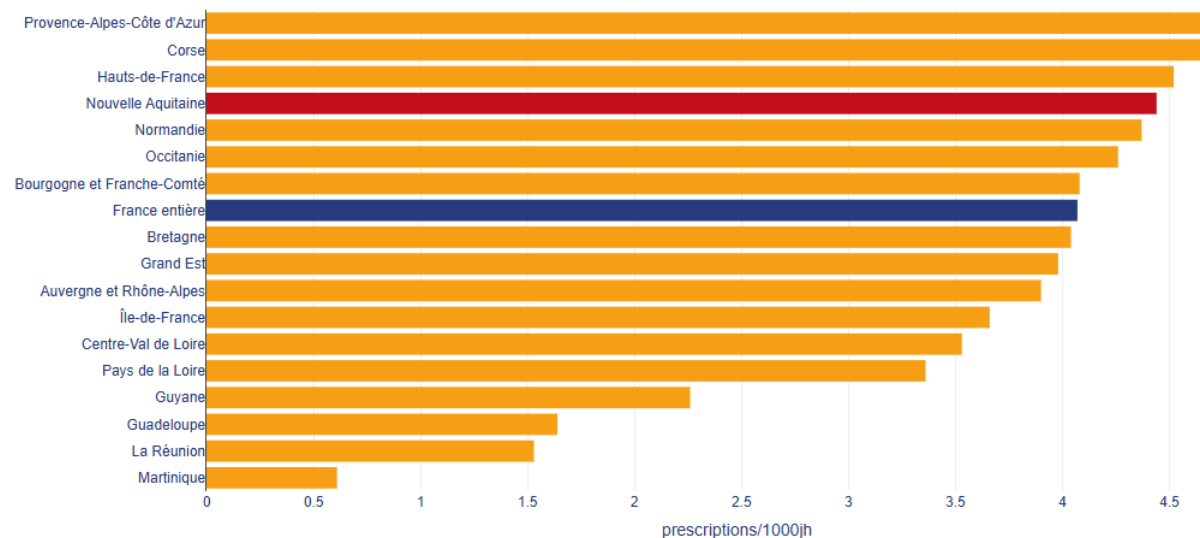
Rappel cible Stratégie nationale 2022-2025 : - 20% en EHPAD

- SPARES 2023 : Evolution conso AB entre 2019 et 2023 de + 9,5 %
- PRIMO 2022
- SpF (SNDS) 2023

CDU / 2000 JH65



Comparaison régionale des consommations d'antibiotiques d'ehpad en 2022



Feuille de route régionale PRIA en ESMS

4 Promouvoir la culture de qualité des soins et du signalement (Fiche Action 3.2)

- ↳ Inciter à l'évaluation du risque infectieux et l'analyse du risque
- ↳ Inciter au signalement d'une situation critique/à risque



Mission des EMH et du CPIAS : réaliser des audits et apporter un appui à la gestion des situations critiques

Promouvoir le signalement

Importance du signalement au Point Focal Régional (PFR) de l'ARS NA

Pathologies infectieuses

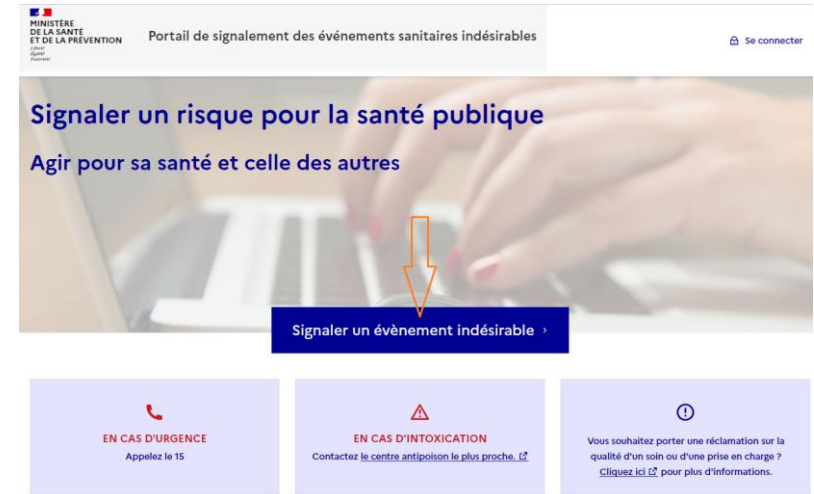
MDO : Légionellose, Infections Invasives à Méningocoque, TIAC, Listériose, ...

Hors MDO : IRA, GEA, Gale, ...

Déclaration des EI / EIG / EIAS- EIGS

EI / EIG / EIAS > Envoi d'une fiche FEI de signalement sur la
BAL : ars33-alerte@ars.sante.fr

EIGS : [Accueil - Portail de signalement des événements
sanitaires indésirables](#)



Focus sur le signalement

En cas de pathologies infectieuses :

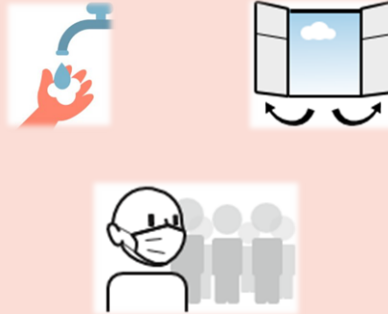
- ✓ **MDO** : A signaler au premier cas
- ✓ **Hors MDO (ex. IRA, GEA, ...)** : A signaler pour les cas groupés (à partir de 3 cas)

Mettre en place rapidement les mesures de prévention appropriées :

HYGIENE



GESTES BARRIERES



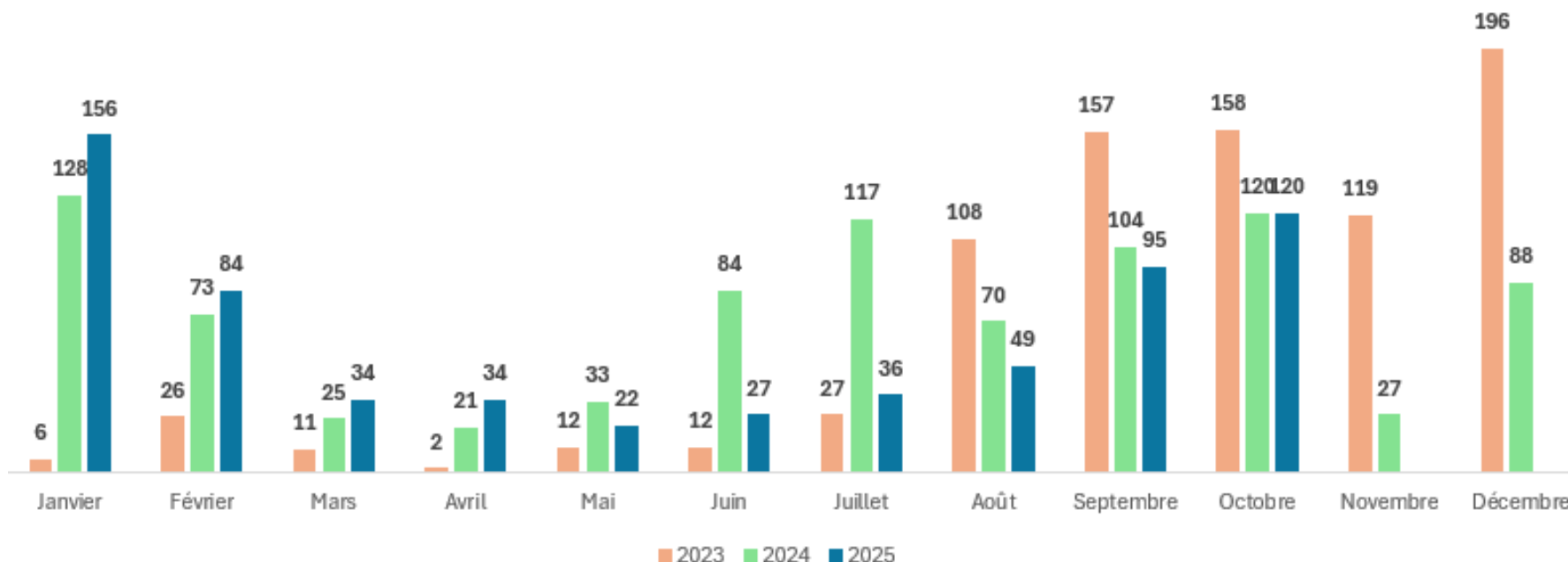
VACCINATION



Demander de l'appui si besoin (EMH, CPIAS, ARS...)

🔔 **Finaliser les volets 2 pour les IRA et GEA** 🔔

Signalements IRA 2023 à 2025



Portail des signalements :
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/#/accueil>

Définition IRA : toute personne chez qui a été constatée la survenue récente d'au moins un signe général évocateur d'infection et d'au moins un signe fonctionnel ou physique d'atteinte respiratoire basse ou d'une infection respiratoire biologiquement confirmée

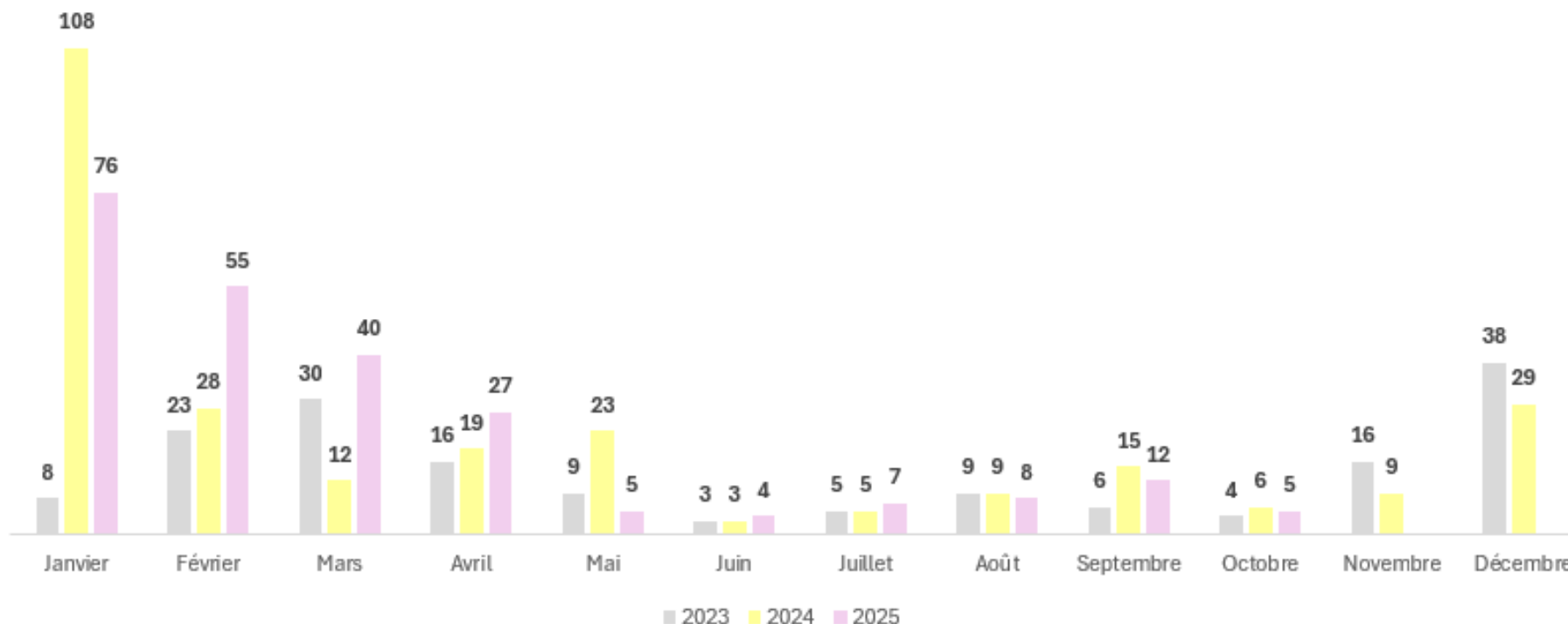
Définition des cas groupés d'IRA : toute survenue d'au moins 3 cas d'IRA parmi les résidents dans un délai de 4 jours

➡ **Volet 1** : déclaration des cas groupés – complétude du volet 1

➡ **Volet 2** : clôture du volet 2 qui doit être réalisée **14 jours après la survenue du dernier cas**



Signalements GEA 2023 à 2025



Portail des signalements :
<https://signalement.social-sante.gouv.fr/#/accueil>

Définition de GEA : apparition soudaine de diarrhée (soit au moins 2 selles de plus que ce qui est considéré comme normal pour le résident et de consistance molle ou liquide c'est-à-dire prenant la forme d'un contenant) **OU** apparition soudaine d'au moins 2 accès de vomissements au cours d'une période 24 heures

Définition cas groupés : survenue d'au moins 5 cas GEA dans une période de 4 jours chez des résidents

- ➡ **Volet 1** : déclaration des cas groupés – complétude du volet 1
- ➡ **Volet 2** : clôture du volet 2 qui doit être réalisée **à la fin de l'épisode**



24 juin 2025

**Webinaire flash Vaccination
de la personne âgée et de son
entourage + mention**



14 octobre 2025

**Webinaire sur les
entretiens motivationnels**



31 mars 2025

**Copil Organisation de la
SEV**
(Semaine Européenne de la Vaccination)

18 septembre 2025

**Webinaire préparation
campagne grippe/covid**



Flash Info Vaccination : votre rendez-vous mensuel avec l'actualité vaccinale

Chaque mois, le Flash Info Vaccination vous propose une synthèse des informations essentielles sur la vaccination :



Les dernières actualités scientifiques et réglementaires



Les recommandations officielles et mises à jour des calendriers vaccinaux



Les webinaires, formations et événements à venir



Les campagnes de communication et/ou outils pratiques à relayer

ars-na-sante-publique@ars.sante.fr